

CR de la rencontre avec le
collaborateur de Nicolas Revel le
2/02/2017



Suite au courrier de Nicolas Revel du 8 décembre 2016 j'ai rencontré son collaborateur Jocelyn Courtois en présence du Dr Bernard Charles, gériatre Anggel et du Dr Odile Rames nouveau médecin de la CNAM, le 2 février 2017.

Ils ont semblé découvrir la problématique de la gériatrie et ont promis de s'y intéresser.

En attendant le gériatre peut coter :

C2 = 50 € pour un avis de consultant, possible tous les 4 mois
(normalement à partir de juin 2018)

Une CS dans le parcours de soins est cotée CS = 23€ + MCS = 3€ + MPC = 2€ soit 28€, devenant 30 € le 1 juillet 2017.

Maintien de la majoration de suivi PA : MPA quand vous n'êtes pas le MT.

Tous les gériatres peuvent être médecin traitant.

Si le gériatre est le médecin traitant il touche une fois par an un forfait pour ses patients en ALD, dont le montant dépend de son âge : supérieur ou pas à 80 ans.

L'annonce complexe de diagnostic pour cancer, maladie neurodégénérative et neurologique grave, et de consultations initiales d'information et de mise en place de stratégie thérapeutique ;.. : MIS (lettre clé provisoire) = 60€

Possibilité d'envisager : CS + MCS + MPC + MIS

Possibilité de coter les VL = 60€ 3 fois par an

Et toujours ALQP 003 Evaluation dépression 69,12€ et ALQP006 évaluation déficit cognitif 69,12€